

★ Autres points à respecter

- Conformément au Code d'interdiction du vol des aéronefs miniatures sans pilote, les zones d'exclusion aérienne de ces aéronefs ont été définies.

Veillez consulter le site suivant pour plus d'informations.

(Code d'interdiction du vol des aéronefs miniatures sans pilote)

<https://www.npa.go.jp/english/uas/uas.html>



- Des décrets émis par des collectivités locales peuvent interdire le vol au-dessus de lieux spécifiques comme des temples, sanctuaires, parcs, etc.



- Pour plus d'informations sur le Code de l'aviation civile, veuillez consulter le site suivant :

<http://www.mlit.go.jp/en/koku/uas.html>

Avis du Ministère des Affaires intérieures et des Communications

- L'utilisation d'appareils radiocommandés ne nécessitant pas de permis non porteurs du label de conformité technique (y compris les aéronefs sans pilote ne nécessitant pas de permis) n'est pas autorisée au Japon et risque d'être considérée comme illégale même dans le cas d'appareils conformes aux standards en vigueur à l'étranger. Veuillez consulter le site suivant pour plus d'informations.

https://www.tele.soumu.go.jp/e/adm/monitoring/illegal/monitoring_ga/index.htm

E-mail : kanshi-pub@ml.soumu.go.jp



Renseignements

Service chargé des aéronefs sans pilote :

Bureau de l'aviation civile, Ministère du Territoire, des Infrastructures, des Transports et du Tourisme, Japon

Pour toute question, veuillez utiliser l'adresse ci-dessous.

E-mail : hqt-jcab.mujin@mlit.go.jp

Avis du Ministère du Territoire, des Infrastructures, des Transports et du Tourisme, Japon

Les règles de vol des aéronefs sans pilote stipulées par le Code de l'aviation civile sont les suivantes.

★ Zones d'exclusion aérienne

* Si vous souhaitez effectuer un vol, une autorisation du Ministère du Territoire, des Infrastructures, des Transports et du Tourisme est nécessaire.



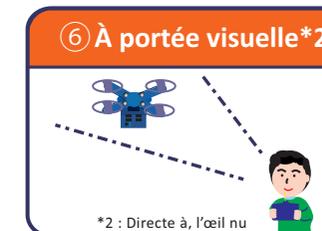
* Voir au verso

★ Modalités de vol

* Si vous souhaitez effectuer un vol hors des modalités ⑤ à ⑩ (ex : vol de nuit, vol hors de portée visuelle, etc.), une autorisation du Ministère du Territoire, des Infrastructures, des Transports et du Tourisme est obligatoire. Veuillez effectuer les formalités nécessaires.



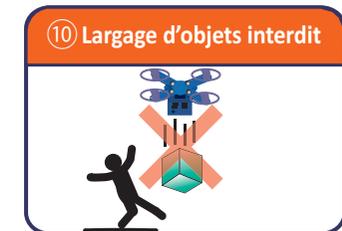
*1 : Du lever au coucher du soleil



*2 : Directe à l'œil nu



*3: Une distance d'au moins 30m doit être maintenue avec les personnes (tiers) et les objets (bâtiments, voitures de tiers, etc.).



Civil Aviation Bureau, Ministry of Land, Infrastructure, Transport and Tourism, Japan

MLIT

★ Quels sont les « aéronefs sans pilote » visés par le Code de l'aviation civile ?

Il s'agit, parmi les avions, aérogires, planeurs et ballons dirigeables ne pouvant accueillir de personne à bord, de tous ceux (*) qui sont télécommandés ou autonomes.

(*) À l'exception de ceux de moins de 200 g (poids total de l'aéronef et de sa batterie).

Ex : drones (multicoptères), avions radiocommandés, hélicoptères de pulvérisation de pesticides

★ Zones densément peuplées

Les zones densément peuplées au-dessus desquelles les vols d'aéronefs sans pilote sont en principe interdits sont les zones à forte densité de population (DID) définies d'après les résultats du recensement japonais. Pour plus d'informations sur les zones à forte densité de population, veuillez vous référer à la « Carte nationale des zones à forte densité de population » et consulter le site officiel du Bureau de l'aviation civile du Ministère du Territoire, des Infrastructures, des Transports et du Tourisme, Japon.

[http://maps.gsi.go.jp/#9/35.634977/139.629364/
&base=std&ls=std%7Cdid2015](http://maps.gsi.go.jp/#9/35.634977/139.629364/&base=std&ls=std%7Cdid2015)



平成 27 年国勢調査 人口集中地区全国図

DENSELY INHABITED DISTRICTS OF JAPAN
COMPILED FROM THE RESULTS OF THE 2015 POPULATION CENSUS

